

Comité de quelque façon que ce soit, laissant ainsi la question en suspens jusqu'au dépôt en Chambre du rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce, au sujet duquel M. Haidasz a posé une question à la Chambre hier. On nous a laissé entendre que nous recevions ce rapport sous peu, ce qui veut dire dans trois semaines à peu près.

M. FAIRWEATHER: Monsieur le président, à mon avis il y a un autre facteur qui se rattache aux coûts; la commission royale d'enquête sur la santé a entendu un nombre considérable de témoignages à ce sujet et, bien entendu, nous espérons recevoir son rapport bientôt.

Le PRÉSIDENT: Permettez-moi de vous interrompre, monsieur Fairweather; j'avais une autre partie à couvrir avant de terminer mes remarques.

J'allais dire qu'un grand nombre de mémoires ont été présentés à la Commission royale d'enquête sur les services de santé au sujet des coûts et bien que je n'aie pas l'intention d'embarrasser ce Comité, je crois que la sécurité est d'importance primordiale. Je demanderais que nous remettions à plus tard toute décision sur les coûts se rattachant à l'expression «mise en vente» qui figure dans le mandat, jusqu'à la publication du rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives. De cette façon, nous accomplirions mieux notre mission.

M. NICHOLSON: J'ai remarqué, monsieur le président, qu'on ne fait aucune mention des spécialités pharmaceutiques et des médicaments brevetés. J'ai reçu un certain nombre d'appels téléphoniques à Vancouver à ce sujet, de personnes désirant que cette question soit étudiée par le Comité. Ces appels m'étaient destinés peut-être parce que j'étais le seul membre du Comité représentant la Colombie-Britannique.

Le PRÉSIDENT: Le docteur Morrell et moi avons engagé des discussions avec une trentaine de personnes pour obtenir mes renseignements. Le docteur Morrell nous précisera sa position à l'égard du contrôle des médicaments et profitera de l'occasion, je pense, pour mentionner les médicaments brevetés et déterminer à qui revient la responsabilité de la fabrication de ces médicaments et des recherches entreprises dans ce domaine. Le président avait l'intention de convoquer peut-être les importateurs de ces médicaments brevetés afin qu'ils témoignent au sujet de leur responsabilité médicale à cet égard.

M. MITCHELL: M. Paul Soucy est chargé des spécialités pharmaceutiques et des médicaments brevetés au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il est affecté à la même division que celle du docteur Morrell et je suis sûr qu'il pourrait répondre à toute question.

Le PRÉSIDENT: En exposant la première partie, je n'ai pas voulu trop entrer dans les détails et c'est pourquoi j'ai présenté les principales personnes en cause dans chaque partie. Toutefois, ce Comité peut convoquer qui bon lui semble.

Avez-vous autre chose à dire au sujet des trois parties que nous venons de couvrir?

M. HAIDASZ: Monsieur le président, à mon avis, la formation de ce Comité a pour cause directe la tragédie de la thalidomide. En conséquence, la compagnie qui a lancé la thalidomide sur le marché canadien devrait être autorisée, me semble-t-il, à exposer ses vues à la suite du témoignage des hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Je me demande si vous avez notifié la compagnie que ces auditions devaient avoir lieu ou si quelqu'un de la compagnie vous a fait part de son intention de comparaître devant le comité.

Le PRÉSIDENT: Je dois vous dire, monsieur Haidasz, que je ne voulais pas écrire une lettre officielle à qui que ce soit avant d'être autorisé à le faire par le comité, bien que j'aie de fait reçu des appels téléphoniques de la part de nombreux fabricants et associations.